

Le 8 septembre 2021

Office Parlementaire d'évaluation des
choix scientifiques et technologiques
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07

A l'attention de MM. Gassilloud et Piednoir

Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,

Créée fin 2020, placée sous la présidence de M. Bernard Accoyer, PNC-France est une association qui agit pour la défense du patrimoine nucléaire et du climat. Notre ONG a pour mission d'alerter l'ensemble des élus sur la gravité du risque climatique, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant de l'énergie nucléaire dans la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et de l'urgence avec laquelle des décisions doivent être prises pour réorienter la politique énergétique française et européenne.

Les études internationales convergent vers un usage très étendu de l'électricité en 2100 qui pourrait couvrir près de 80 % de la consommation énergétique mondiale. Très technologique, une civilisation très électrifiée exigera un réseau sûr et stable, avec une grande sécurité d'approvisionnement, mais aussi une indépendance énergétique suffisante et une compétitivité vis-à-vis des mastodontes chinois et américains en particulier. Chacun sait que les renouvelables n'y suffiront pas, loin de là. Cette électrification massive sera donc nucléaire, ou ne sera pas. Sauf à abandonner toute ambition de souveraineté, la France se doit donc de retrouver la cohérence d'ensemble de son développement nucléaire qui lui fait défaut depuis plusieurs décennies.

En premier lieu, à court terme, il est urgent de préserver tous les moyens nucléaires –et donc non carbonés- dont nous disposons. Cela implique d'en prévoir le renouvellement dans les 15/20 ans à venir avec le développement nécessaire de la troisième génération, mais aussi le maintien d'une solide capacité de recyclage des combustibles nucléaires. C'est d'ailleurs la raison de la vigoureuse opposition de PNC-France à la LTECV et à la PPE, qui programment les arrêts prématurés de 12 réacteurs d'ici à 2035. Sachant que l'électricité sera la seule ressource énergétique de notre pays confronté à des crises diverses en raison de la dérive climatique, comment comprendre ces orientations qui vont l'affaiblir durablement ?

Le rapport que vous avez présenté sur l'énergie du futur et l'abandon du projet Astrid nous semble précieux et nous vous sommes reconnaissants du travail accompli ; il apporte un éclairage assez extensif et invite à s'interroger sur le futur du nucléaire en France. Nous notons en particulier votre appel à fonder une nouvelle stratégie visant le long terme, ce qui implique, après le nécessaire développement des réacteurs de 3ème génération, d'être en capacité de fermer le cycle du combustible grâce aux technologies des réacteurs à neutrons rapides. Car c'est bien là que se joue la capacité de la France à retrouver une stratégie.

Vous rappelez à juste titre que le développement des réacteurs de 4^{ème} génération, avec des objectifs précis de calendrier ont été fixés par la loi du 28 juin 2006. La décision de modifier ou d'arrêter le programme Astrid constitue une forfaiture de la part des responsables des administrations en charge, une faute qui demande à être sanctionnée. En tout état de cause, une redéfinition ou une suspension du programme Astrid exigerait une intervention du Parlement.

PNC-France partage votre analyse selon laquelle la France manque cruellement d'une véritable vision de politique énergétique, intégrant le défi climatique et la nécessité absolue de recourir sans tarder à une énergie nucléaire durable. Il est en effet désormais solidement acquis que le défi climatique exige un recours massif à l'énergie nucléaire dans le monde, diagnostic confirmé par l'AIE et les Nations Unies. De ce point de vue, l'abandon d'Astrid est une catastrophe qui risque en outre de nuire fortement à la capacité de la filière nucléaire, un atout indiscutable pour la France.

Le nucléaire « durable » se doit d'être économe de la ressource naturelle et doit également minimiser son impact environnemental en brûlant ses déchets. Ces impératifs figurent dans la charte des réacteurs de 4^{ème} génération, au premier rang desquels figurent les réacteurs à neutrons rapides. Ils ont été rappelés dans la loi du 28 juin 2006 sur la gestion des matières et des déchets radioactifs, disant que le CEA devait mettre en service en 2020 un prototype d'une telle technologie.

Votre rapport mentionne (P.75) que « *selon les informations recueillies, il apparaît que dès 2017, le CEA a pris la décision ... de repousser la construction à la seconde moitié du XXI^{ème} siècle* ». Nous pouvons affirmer de source sûre que cette information est inexacte, les responsables du CEA de l'époque étant restés attachés aux objectifs fixés par la loi. La décision d'abandon ne peut être attribuée qu'aux responsables actuels.

Pour affirmer le nécessaire rôle prééminent des réacteurs de 4^{ème} génération dans la stratégie nucléaire de la France, nous soulignons avec force que la France dispose d'une extraordinaire ressource énergétique : les centaines de milliers de tonnes d'uranium 238 constituées par son uranium appauvri et de retraitement. C'est un avantage qu'elle ne partage qu'avec le petit nombre de pays qui disposent d'installations d'enrichissement de l'uranium. Cette ressource n'est utilisable qu'avec la technologie des réacteurs à neutrons rapides, comme cela avait bien été identifié dès les années 1970 en demandant au CEA de faire la R&D nécessaire pour se tenir prêt, le moment venu, au développement de cette filière.

Aujourd'hui, cette dernière perspective n'est manifestement plus dans la vision du Gouvernement et encore moins dans les positions de Mme la Ministre de l'environnement, en charge de l'énergie. De surcroît, l'absence de toute vision stratégique de l'Etat permet à l'ASN – qui, ce faisant, sort manifestement de son rôle - de préconiser la requalification de cette ressource en déchets ! Ainsi l'unique ressource énergétique stratégique de notre pays – que bien d'autres nous envieraient s'ils en connaissaient l'importance - partirait à la décharge !

Votre rapport réserve un large développement aux petits réacteurs modulaires. Ces installations de faible puissance présentent des avantages incontestables en matière de sûreté et sont bien adaptés aux pays disposant de réseaux électriques modestes. Au moment où le marché mondial s'ouvre à l'énergie nucléaire pour répondre aux exigences climatiques, il est opportun de reprendre le développement de ces SMR, d'autant plus que la France dispose de toutes les compétences et moyens industriels nécessaires. Toutefois, il faut garder à l'esprit que le nucléaire est une industrie de long terme, nécessitant de maintenir fermement le cap politique fixé. On ne peut que regretter que les jeux politiques et les errements observés depuis 20 ans aient fait perdre à notre pays son leadership en la matière.

Les SMR restent peu adaptés à des pays comme le nôtre. Néanmoins, pour assurer la maîtrise de la technologie et disposer d'une référence indispensable pour les marchés à l'exportation, il serait très souhaitable de prévoir la réalisation de quelques unités en France pour initialiser la filière industrielle. Il convient également d'observer que les SMR ne constituent en rien une orientation stratégique s'ils restent basés sur la technologie de la fission de l'uranium enrichi. La stratégie n'est donc pas un choix entre petit ou gros réacteur : elle est entre la technologie actuelle des neutrons lents (thermiques) qui ne permet pas d'optimiser la gestion des matières, et la technologie des neutrons rapides. A long terme, l'option des AMR mérite donc d'être soutenue.

Sur le sujet des déchets radioactifs, permettez-nous de regretter que le rapport fasse état du « problème des déchets ». En réalité, le seul problème en la matière relève de la communication. Sur le plan technique, il est reconnu internationalement que le stockage géologique à grande profondeur dans les conditions prévues dans CIGEO est une solution sûre, sans risque de dommage significatif à l'environnement pour de très longues périodes. Le Centre Commun de Recherches européen (JRC) a confirmé cette conclusion dans son rapport d'avril 2021. Dans les faits, pour mettre un terme aux gesticulations incessantes des opposants au nucléaire, il importe de démarrer sans plus attendre CIGEO, seule solution de stockage cohérente avec notre filière actuelle de réacteurs à uranium enrichi. C'est cette recommandation que nous aurions souhaité trouver dans votre rapport.

Enfin, vous soulignez à juste titre le nécessaire élan à redonner aux formations dans le domaine nucléaire. PNC-France partage votre analyse. La conception, la réalisation, l'exploitation et le démantèlement des installations nucléaires demandent un haut niveau de compétence scientifique. L'attrait des formations dans le domaine nucléaire pour les étudiants à fort potentiel ne pourra renaître qu'avec l'affichage par l'Etat d'une stratégie claire et de moyen/long terme en la matière.

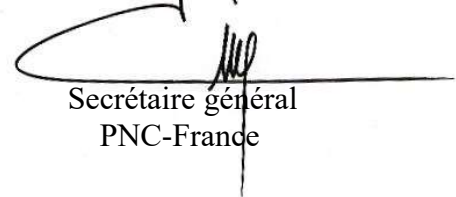
En conclusion, PNC-France soutient pleinement votre appel à la redéfinition d'une politique énergétique cohérente, répondant aux enjeux climatiques, favorable à l'industrie nationale et soucieuse de l'indépendance énergétique du pays. Le sujet est complexe, le débat rendu souvent difficile face à une idéologie préétablie et peu soucieuse des réalités économiques et scientifiques. Il mérite des débats approfondis au sein du Parlement. Il faudrait y exposer clairement les risques apportés par les scénarios alternatifs proposés par les anti-nucléaires, dont la soutenabilité est encore à démontrer, probablement extrêmement coûteux et qui pourraient porter gravement atteinte à notre compétitivité, voire à notre équilibre social. Ces scénarios sont à mettre en regard d'une stratégie nucléaire durable, comme celle qui a permis à la France de traverser une crise extrêmement périlleuse lors des pénuries pétrolières des années 1970.

Si le Parlement s'engageait sur la voie d'un tel débat sur l'avenir énergétique de notre pays, l'enjeu serait considérable - à la hauteur d'un certain leadership perdu... - pour permettre à la France de retrouver sa place dans l'ère nouvelle de l'électricité qui, partout dans le monde, sera nucléaire. Ainsi, les questions que vous avez commencé d'éclairer dans votre rapport sur les conséquences de l'abandon du projet Astrid posent, *de facto*, la question de l'esprit de responsabilité des différents acteurs, politiques, scientifiques, technologues, industriels.

PNC-France et son Collège d'experts se tiennent à votre disposition pour prolonger l'analyse et la réflexion. Nous soutiendrons avec force toute initiative de l'OPECST visant à remettre notre pays sur les rails de son autonomie énergétique et de son rayonnement scientifique et technique. Ce sont deux atouts maîtres dont il sera impossible de se passer, quels que soient les scénarios présents et à venir de la dérive climatique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma respectueuse considération.

Michel Simon



Secrétaire général
PNC-France